

Rapport d'activité des services de l'État Séance plénière du Conseil général 17 octobre 2014

Allocution de M. Bruno Delsol, préfet de la Corrèze

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, messieurs les vice-présidents et les conseillers généraux, Mesdames, messieurs les chefs de service,

En venant aujourd'hui devant vous pour présenter le rapport d'activité des services de l'État en Corrèze, je m'inscris, et très volontiers, dans la bonne tradition que vous avez établie ici. Lorsqu'en 1982 la loi de décentralisation a donné au conseil général sa liberté, elle a fait aussi à nos deux institutions ont le devoir de s'informer réciproquement. Ce moment montre la qualité du dialogue républicain entre le Conseil général et l'État : je vous en remercie et je saisis l'occasion pour saluer les élus du suffrage universel qui travaillent au plus près de nos concitoyens et qui font vivre la démocratie locale.

Le rapport montre l'engagement des fonctionnaires au service des citoyens. Il faut vraiment que les citoyens sachent davantage ce que font leurs fonctionnaires. Pour ma part, je ne me lasse pas d'en faire la pédagogie. Les services ont travaillé : pour l'éducation, la culture, le sport, la cohésion sociale, les droits des femmes, l'environnement. Ils ont conduit des projets de longue portée : adoption du plan de prévention des risques d'inondation de la Dordogne, lancement du schéma de gestion des eaux, préparation du nouveau plan départemental pour le logement des personnes défavorisées, achèvement du renouvellement urbain dans les quartiers de Brive. Ils ont assumé des transitions importantes et bien délicates : nouveaux rythmes scolaires, réforme de l'assistance technique de la DDT aux communes, et je les remercie de l'avoir fait avec résolution, diplomatie et pédagogie. Et puisque nous sommes en 2014, je n'oublie pas les commémorations de la Première guerre mondiale et de la Libération. Il fallait qu'ici en Corrèze elles soient à la hauteur de la contribution éminente de notre département à la Résistance et à la Libération. C'est fait, je crois.

Puisque l'année est déjà bien avancée, vous ne serez pas surpris si mon propos déborde largement sur 2014. Sur 2015 aussi, probablement.

1/ Situation économique et emploi

Lorsque mon prédécesseur était venu devant vous en juin 2013, elle vous avait décrit en toute transparence une situation économique préoccupante. Il faut reconnaître que par comparaison la situation est aujourd'hui meilleure même si elle reste difficile et contrastée.

- d'après la Banque de France, l'indicateur synthétique du climat des affaires dans l'industrie a retrouvé au deuxième semestre 2013 sa moyenne de longue période après lui avoir été longtemps inférieur et les carnets de commande dans l'industrie sont revenus à la normale.
- Le nombre de demandeurs d'emplois s'est stabilisé de la rentrée 2013 jusqu'au printemps 2014. Il connaît une nouvelle hausse depuis. Le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans a baissé, alors que celui des plus de 50 ans et celui des chômeurs de longue durée augmente. Le taux de chômage, à 7,9 %, reste à 1 point en dessous de la moyenne régionale et deux points en dessous de la moyenne nationale.
- Le chômage partiel qui était en hausse depuis 2011 a diminué en 2013 et 2014.
- Les licenciements pour motif économique ont baissé.
- Par contre, le nombre de procédures collectives est en hausse et le nombre d'entreprises suivies en CODEFI aussi.
- Le nombre de création d'entreprises est en augmentation : entre janvier et juillet 2014, 885 entreprises ont été créées en Corrèze.
- Et je n'oublie pas la situation particulièrement difficile du bâtiment et des travaux publics.

Donc les signaux sont encore contradictoires. Dans ce contexte, l'objectif de l'État, l'objectif de mes services, est que la Corrèze tire le meilleur parti possible des mesures gouvernementales de relance de l'activité et de soutien de l'emploi.

Ainsi du CICE. Son taux, 4 % de la masse salariale 2013 jusqu'à 2,5 SMIC, va passer à 6 % sur celle de 2014. À ce jour, la DDFIP l'a payé à 1649 entreprises corréziennes, pour un montant total de 12,6 millions d'euros. Les entreprises témoignent qu'elles ont pu agrandir leur équipe, investir dans du nouveau matériel ou reconstituer leur trésorerie. Elles reconnaissent honnêtement que la procédure est rapide, les services fiscaux traitent les demandes en quinze jours. Après une période d'hésitation, elles utilisent de plus en plus le préfinancement, la BPI a payé 4 millions à ce jour en 2014 contre 1,5 l'an dernier à la même époque.

Avec le Pacte de responsabilité et de solidarité, les charges URSSAF des entreprises sur les salaires au niveau du SMIC passeront à zéro au 1^{er} janvier 2015. En Corrèze, cela concerne près d'un salarié sur cinq. Les cotisations patronales famille baisseront de 1,8 point à partir du 1^{er} janvier 2015 pour les salaires allant jusqu'à 1,6 SMIC et en 2016 jusqu'à 3,5 SMIC -c'est 95 % des salaires en Corrèze. Les indépendants, agriculteurs, commerçants, artisans, bénéficieront d'une baisse de leurs cotisations individuelles de 3,1 points pour les revenus sont inférieurs à 3 SMIC. La C3S disparaîtra en 2015 pour toutes les PME, la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés en 2016 et la baisse de l'impôt sur les sociétés commencera en 2017.

Les entreprises demandaient de la visibilité : les mesures et le calendrier sont connus depuis avril dernier. Les entreprises demandaient de la rapidité : une grande partie des mesures entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. C'est dans moins de trois mois. L'enjeu pour nous est que ces mesures soient connues, et connues tout de suite, pour que les entreprises les intègrent dès à présent dans leurs prévisions, dans leurs anticipations, pour obtenir le plus vite possible le meilleur impact possible sur l'emploi et l'investissement.

L'information est donc capitale. Les membres du corps préfectoral avec les services de l'État ont rencontré près de 300 entreprises depuis le mois d'avril que ce soit par des réunions d'information, des entretiens en petit groupe ou des visites sur place.

Je n'ai pas manqué de dire aux entreprises que la Nation attend des contreparties aux efforts qu'elle a consentis. Le Pacte doit se traduire en investissements, en embauches, en formations et par l'accueil de jeunes en apprentissage.

Je dois dire que ces rencontres m'ont fait une impression encourageante. J'ai rencontré des salariés motivés, des entrepreneurs qui, sans me cacher les difficultés, vont de l'avant et forment des projets pour l'avenir. Cela m'a conforté dans la conviction que l'État et les entreprises ont tout à gagner à se connaître davantage. Et même si les entreprises sont généralement critiques devant les normes, elles se déclarent le plus souvent satisfaites des services de l'État et je tiens à en témoigner.

Et maintenant les services vont expliquer aussi le plan de relance de la construction, car c'est important dans la situation actuelle du BTP. Le prêt à taux zéro sera allongé ainsi que le différé de paiement. Il sera étendu à l'achat de logements anciens en milieu rural. Pour les travaux d'économie d'énergie et dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique, l'éco-prêt et le crédit d'impôt seront élargis et simplifiés. La Caisse des dépôts et des consignations vient d'ouvrir une enveloppe de 5 milliards d'euros pour les travaux des collectivités, le conseil général fait d'ailleurs partie des bénéficiaires potentiels.

Les services de l'État sont aussi mobilisés pour que la Corrèze tire le meilleur parti possible des mesures pour l'emploi. Avec la Direccte je réunis personnellement une fois par mois le service public de l'emploi.

La Corrèze a beaucoup utilisé les contrats aidés. Les objectifs qui nous étaient fixés en 2013 ont été atteints, ils le seront à nouveau en 2014. Pour les contrats d'avenir, je me permets de rappeler que nous disposons encore d'une dotation importante pour 2014. Ne laissons pas passer cette occasion. J'ai sollicité les collectivités à plusieurs reprises, et je le ferai à nouveau. Il est important de donner une chance à ces jeunes qui ont l'impression que leur avenir est bouché. Vous en connaissez forcément. En recrutant un de ces jeunes, il ne s'agit pas seulement de bénéficier d'emplois très bien subventionnés, il s'agit de redonner de l'espoir à un jeune et à toute une famille.

2/ Agriculture

Notre agriculture est une des forces de ce département. L'an dernier en septembre, les agriculteurs avaient exprimé leurs attentes sur la nouvelle PAC lors de l'appel de Tulle. Un mois après, le Président de la République avait fixé les grandes orientations lors du Sommet de l'élevage à Cournon. Avec la priorité donnée à l'élevage, aux zones défavorisées, aux pratiques respectueuses de l'environnement et aux exploitations de taille raisonnable, la nouvelle PAC allait nécessairement être favorable à la Corrèze.

Aujourd'hui, les mesures sont précisément connues. La convergence des droits à paiements de base nous sera favorable puisque les références historiques étaient ici inférieures à la moyenne nationale. La surprime aux 52 premiers hectares est bien adaptée à la taille de nos exploitations, de même que la fourchette d'éligibilité à la PMTVA. La nouvelle aide à la production de protéines végétales correspond bien aux ambitions des éleveurs pour l'autonomie et la diversification de leurs exploitations. Le verdissement du premier pilier bénéficiera à presque toutes les exploitations corréziennes. Le ministre de l'agriculture vient d'annoncer que le doublement de l'ICHN prendra effet dès 2016 et elle augmente de 15 % dès 2014. Je peux le dire maintenant : d'ici 2019, la Corrèze verra ses aides augmenter de près de 17 Millions d'euros. Cela représente une hausse de quasiment 20 %. Il va de soi que mes services font diligence pour intégrer les nouveautés et pour payer en temps et heure.

Dans le cadre du transfert du FEADER aux régions, mes services ont veillé à ce que la continuité des aides soit assurée, en particulier les jeunes qui souhaitent s'installer pourront le faire sans phase d'attente ni de transition.

La loi d'avenir qui vient d'être publiée au journal officiel, consacre la transparence des GAEC, qui était très attendue.

Mes services ont en outre assidûment accompagné les progrès de nos abattoirs sur le long chemin du respect des normes, à juste titre toujours plus exigeantes. Les abattoirs corréziens garantissent ainsi un haut niveau de sécurité sanitaire, au bénéfice des éleveurs comme des consommateurs.

L'État est aussi aux côtés des agriculteurs quand ils sont dans la difficulté. Pour le nouveau zonage nitrates, le Gouvernement a souhaité ouvrir le dialogue. Nous devrons faire remonter rapidement une analyse objective de chacun des secteurs contestés.

Pour la filière pommes, les services de l'État ont mené à bien l'an dernier l'indemnisation suite au gel catastrophique de 2012. 8,8 millions d'euros d'aide ont été distribués. Je suis attentif aussi aux conséquences de l'embargo russe. J'ai réuni les professionnels et les services début octobre pour que nous soyons prêts à utiliser les mesures de soutien européennes et nationales.

Quant aux négociations de libre-échange avec les États-Unis, le Premier Ministre a rappelé qu'il préservera le modèle alimentaire européen et les intérêts stratégiques agricoles de la France : ce seront des lignes rouges.

La sécurité est une des premières responsabilités de l'État. La Corrèze est le 8ème département le plus sûr de France. Mais il faut surtout pas se reposer sur cette considération rassurante.

J'ai souvent parlé des cambriolages, car j'ai voulu en parler avant qu'on ne m'en parle et car j'en appelle à la vigilance de tous. La Corrèze a connu une flambée entre novembre 2013 et janvier 2014. Depuis les chiffres sont revenus à un niveau plus habituel. Mais il reste à obtenir une véritable baisse. Nous avons conclu un plan de lutte avec le Procureur de la République. Si des cambrioleurs sont capables de frapper la Corrèze en venant de l'autre bout de la France, nous irons les chercher là où ils se trouvent. Nous l'avons prouvé : en octobre 2013, une équipe basée à Saint-Étienne a été démantelée par la Gendarmerie, ce qui a permis d'élucider 96 faits commis sur le territoire national, dont 17 en Corrèze. Deux malfrats sont aujourd'hui en détention provisoire.

Les méthodes de police scientifique et technique sont systématiquement utilisées. En avril 2014, la police a interpellé un individu, recoupé les modes opératoires, identifié son ADN : 8 vols ont pu lui être imputés, il est en détention provisoire. En juillet 2013 à Tulle, une tache de sang a permis d'obtenir 3 peines de prison ferme. Je signale que la réponse judiciaire est régulièrement au rendezvous.

Nous demandons la coopération des professionnels. Une convention a été signée avec la Fédération départementale du BTP en 2013. L'alerte SMS, « Alerte commerces 19 » avec la Chambre de commerce et d'industrie a été étendue en décembre 2013 aux artisans avec la Chambre des métiers. Une autre convention est en préparation avec les bijoutiers et j'ai proposé d'en signer une avec la profession agricole.

Au-delà, je demande le concours de l'ensemble des citoyens. Car des témoignages à première vue anodins permettent de résoudre des belles affaires. En novembre dernier, la réactivité d'une victime et d'un témoin (un chasseur, un agriculteur) ont permis à la Gendarmerie d'arrêter 5 délinquants, 42 vols ont ainsi été résolus, les peines sont allées jusqu'à un an ferme.

Pour la sécurité routière, les résultats ont été très bons jusqu'en 2013 inclus, et même spectaculaires. Entre 2003 et 2013, le nombre de tués a été divisé par trois. Mais la situation s'est dégradée en 2014. Je le dis tout net, il y a un relâchement des comportements. Depuis le début de l'année, nous déplorons 16 morts contre 11 morts sur toute l'année 2013. Nous ne resterons pas inactifs. Si des résultats ont pu être obtenus en 2013, ce n'était pas par hasard. Et ce n'était pas non plus en cherchant à nous rendre populaires. La répression va donc s'amplifier. Pas plus tard que la semaine prochaine je serai au bord de la route avec le Procureur de la République auprès de nos policiers et de nos gendarmes. Pour la prévention il faut faire preuve d'imagination. Je vais signer une convention avec le CA de Brive qui va nous aider à sensibiliser les spectateurs du rugby. Ce matin nous avons montré un « crash-test » à mille collégiens : on aura rarement vu un groupe de collégiens aussi silencieux.

4/ Finances locales

Je voudrais maintenant faire un point sur les finances locales.

En 2013, les dotations aux collectivités sont restées stables, l'État ayant décidé une nouvelle fois de faire porter l'effort de réduction des déficits sur ses propres services. Certains de mes services ont réduit leurs effectifs de 20 voire 25 % en quelques années par un effort de réorganisation.

En 2014, pour la première fois, les collectivités locales ont participé à l'effort de redressement des comptes publics. Les dotations ont baissé de 1,5 Mds d'euros. C'est moins de 1 % des ressources totales. La péréquation a été renforcée pour soulager les collectivités les plus pauvres.

Pour les trois années à venir, 2015 à 2017, les dotations baisseront de 11 milliards d'euros en tout dont 3,67 en 2015, ce qui représente 1,6 % des recettes totales. L'État supporte quant à lui pour l'année 2015 un effort de 7,7 milliards d'euros en 2015, pour atteindre une économie totale de 19 milliards d'euros en 2017.

J'ai tenu à aborder le sujet en toute transparence devant vous, sans rien en cacher, comme je l'ai fait devant l'assemblée générale de l'Association des maires, et comme je le fais à chacune des réunions cantonales. J'y tiens parce qu'il faut regarder les réalités en face et parce que les collectivités doivent être complètement informées pour préparer leur budget 2015 en toute connaissance de cause. L'assainissement des finances publiques est un impératif pour garantir notre souveraineté nationale, pour donner à la croissance des bases solides et pour permettre la diminution des charges qui pèsent sur l'emploi.

En 2015, la baisse des dotations s'accompagnera à nouveau d'un effort de péréquation : elle augmentera deux fois plus vite qu'en 2014.

Cet effort de péréquation concerne évidemment les départements. Pour celui de la Corrèze, vous avez bénéficié en 2013 d'une subvention exceptionnelle de 13 millions d'euros sur la base d'une convention signée avec l'État. En 2014, trois nouvelles ressources ont été créées pour contribuer au financement des allocations sociales. Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été transférés aux départements. La Corrèze a ainsi reçu 5,7 millions d'euros. Les départements ont pu augmenter le taux des droits de mutation à titre onéreux de 3,8 % à 4,5 %. Cette mesure devrait apporter 1,5 millions d'euros pour la Corrèze. Un fonds de solidarité a été créé afin de prélever une partie des droits de mutation des départements les plus riches pour les distribuer aux autres. Il a rapporté 6,7 millions d'euros à la Corrèze.

Tel est le contexte général des finances locales : maîtrise de la dépense globale et effort de péréquation. Dans ce contexte il faut surtout veiller à préserver l'investissement. Le montant de la DETR a été préservé en 2014 et devrait le rester en 2015. En 2014, l'enveloppe de la Corrèze a même connu une légère hausse. Le FCTVA est également préservé. Pour que l'investissement ne soit pas une variable d'ajustement, et pour continuer à offrir un service public de qualité, les économies sont à faire sur les frais de structure. C'est une des dimensions de la réforme territoriale dont je voudrais vous parler.

5/ Réforme territoriale

Là encore, je souhaite que les élus corréziens soient pleinement informés sur les évolutions à venir, et ce évidemment sous réserve des débats parlementaires. Deux projets de loi ont été présentés en Conseil des ministres le 18 juin dernier.

Le premier porte sur la délimitation des régions et sur les élections régionales et départementales. Il a été examiné en première lecture en juillet. Le Premier ministre a annoncé qu'il passera en deuxième lecture au Sénat fin octobre. Il prévoit que le nombre des régions métropolitaines passera de 22 à 13. Il s'agit de leur donner une taille critique suffisante sur le plan géographique, démographique et économique pour mener les politiques publiques et conduire des projets structurants. Elles pourront ainsi peser à l'échelle mondiale et européenne. Comme vous le savez, la carte a été amendée en ce qui concerne notre région. Cette nouvelle carte prendra effet le 1er janvier 2016. Les élections régionales auront lieu en décembre 2015. Pour les élections départementales, le Gouvernement a choisi de les tenir à la date initialement prévue, en mars 2015, les 22 et 29 mars. Les élections auront lieu selon le nouveau mode de scrutin, bi-nominal à deux tours, fixé par la loi du 17 mai 2013 et selon la nouvelle carte que je vous avais présentée le 24 janvier dernier et qui, après quelques ajustements par le Conseil d'État, a été fixée par décret du 24 février.

Le deuxième projet de loi s'intitule « Nouvelle organisation territoriale de la République ». Le Premier ministre a annoncé qu'il sera examiné par le Sénat mi-décembre. Il vise à clarifier les compétences entre les collectivités et cette clarification est recherchée à double titre. C'est d'abord un progrès démocratique. Il faut que les citoyens sachent qui est responsable de quoi. C'est ensuite un enjeu pour la croissance et le dynamisme des territoires. Il faut que les entreprises sachent où s'adresser quand elles veulent investir, innover, exporter. Ce texte donne un pouvoir renforcé aux régions en matière d'action économique. Le projet prévoit de leur transférer les transports scolaires, la voirie départementale et la gestion des collèges. Le département conserve ses autres compétences : aide et action sociale, gestion des SDIS, aide aux communes, soutien à la ruralité. Il est ainsi réaffirmé dans son rôle de responsable de la cohésion sociale et territoriale. Il gardera toute sa liberté d'action en matière de sport, de culture et de tourisme.

Ce projet de loi prévoit une rationalisation de la carte intercommunale pour obtenir des périmètres cohérents avec les territoires vécus par les habitants. Ici, en Corrèze, la loi du 16 décembre 2010 et la forte mobilisation des élus ont déjà conduit à de vraies améliorations. Le projet de loi prévoit une nouvelle étape. De nouveaux schémas de coopération intercommunale devront être établis avant le 31 décembre 2015 et une nouvelle carte devra entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le plancher de population passerait de 5 000 habitants à 20 000. Des dérogations pourront être accordées pour les communes en zone de montagne ou pour tenir compte de caractéristiques géographiques particulières. Le schéma devra aussi diminuer le nombre de syndicats.

J'ai donc suggéré aux élus de prendre eux-mêmes l'initiative en engageant la réflexion dès maintenant. La CDCI, que j'ai installée au mois de juillet et dans laquelle votre assemblée est représentée, aura un rôle capital. Je veillerai avec mes collègues du corps préfectoral, avec la préfecture et les sous-préfectures, à conduire les négociations dans un esprit d'ouverture et d'écoute, pour que la carte soit bien le résultat d'une coproduction entre l'État et les élus.

Il ne m'appartient pas, à la place qui est la mienne, d'entrer dans le débat public sur l'avenir des conseils départementaux à horizon 2020. Je citerai seulement les propos du Premier ministre : « Il est important d'être pragmatique dans ce débat. Les conseils départementaux évolueront en fonction des particularités du territoire : dans les départements dotés d'une métropole, la fusion entre les structures pourra être retenue ; dans les départements où les intercommunalités sont suffisamment fortes, les compétences pourront être assumées par une fédération d'intercommunalités ; enfin, dans certains départements, notamment ruraux, où les communautés n'atteignent pas la masse critique, les conseils départementaux pourront être maintenus. »

Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur ont annoncé que la présence de l'État au niveau départemental sera confortée et renforcée. L'État veillera à la cohésion territoriale en garantissant l'accès aux services publics. Les territoires ruraux resteront accompagnés dans leur développement. L'État, par sa présence dans le département et l'arrondissement, doit aujourd'hui plus que jamais, protéger les citoyens les plus fragiles, garantir l'égalité des droits, assurer l'exercice des libertés.

Et donc je veux pour terminer remercier les fonctionnaires des services de l'État. Ils peuvent à juste titre se sentir utiles. En se modernisant, les services publics aussi créent de la valeur et de la valeur pour la Nation. Les fonctionnaires ont le droit d'en être fiers ; comme je suis fier quand je regarde l'équipe de l'État qui m'entoure. Soyez donc assurés qu'elle est pleinement mobilisée dans sa mission au service de l'intérêt général.